

CÉLÉBRATION DE L'IMMUNISATION AU CANADA

RÉALISATIONS ET POSSIBILITÉS

7^e Conférence canadienne sur l'immunisation

Du 3 au 6 décembre 2006, Winnipeg Convention Centre
Winnipeg (Manitoba), Canada

Prospectus des parrains et des exposants



OCCASIONS DE PARRAINAGE

Information générale

Joignez-vous à nous

La Division de l'immunisation et des infections respiratoires (DIIR) de l'Agence de santé publique du Canada en collaboration avec la Société canadienne de pédiatrie (SCP), l'Association canadienne de santé publique (ACSP) et l'Association canadienne pour la recherche et l'évaluation en immunisation (CAIRE) organisent la 7^e Conférence canadienne sur l'immunisation, qui aura lieu du 3 au 6 décembre 2006, au Winnipeg Convention Centre, à Winnipeg (Manitoba) au Canada.

Notre objectif

Cette conférence célébrera le leadership du Canada en matière d'immunisation en présentant ce qui suit aux délégués :

- Des renseignements de pointe sur les activités du Canada et d'autres pays dans les secteurs des sciences, des politiques, des programmes et des pratiques en matière d'immunisation
- Des discussions portant sur les occasions et les défis actuels et futurs
- Un forum pour permettre le réseautage et l'échange de connaissances entre les membres des nombreuses disciplines touchant au domaine de l'immunisation

Thème

La conférence a pour thème « Célébration de l'immunisation au Canada – Réalisations et possibilités ».

Les participants partageront des connaissances sur :

- La Stratégie nationale d'immunisation
- Les vaccins à venir (en projet) et les nouvelles technologies de production de vaccins
- Les vaccins et le défi des infections émergentes
- Les nouveaux vaccins et programmes d'immunisation pour les Autochtones et d'autres populations ciblées
- Les technologies de l'information et l'immunisation
- L'innocuité des vaccins et la communication de leurs risques et avantages
- Les initiatives d'approvisionnement en vaccins
- Les initiatives mondiales en immunisation
- Les moyens d'influencer les politiques gouvernementales et de favoriser la prise de décisions éclairées
- Les projets de recherche portant sur l'immunisation, les vaccins et les techniques de production de vaccins
- Les programmes d'immunisation récemment établis
- Les buts et objectifs des programmes pour lutter contre les maladies évitables par la vaccination

OCCASIONS DE PARRAINAGE



La comité organisateur

Le comité organisateur regroupe des représentants de l'Association canadienne de santé publique, de l'Association canadienne pour la recherche et l'évaluation en immunisation, de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, de la British Columbia Centre for Disease Control Society, de la Coalition canadienne des infirmières et infirmiers pour l'immunisation, du Collège des médecins de famille du Canada, du Comité canadien sur l'immunisation, du Comité consultatif national de l'immunisation, de la Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques de Santé Canada, de la Division de l'immunisation et des infections respiratoires de l'Agence de santé publique du Canada, du Groupe de travail de l'éducation des professionnels de la Stratégie nationale d'immunisation, des Instituts de recherche en santé du Canada, de l'Office régional de la santé de Winnipeg, d'un représentant des consommateurs, de Santé Manitoba, de la Société canadienne de pédiatrie, et de la Société nationale des spécialistes pour la médecine communautaire.

À qui s'adresse cette conférence

Le public cible se compose de médecins et d'infirmiers et d'infirmières de la santé publique, de médecins et d'infirmiers et d'infirmières de soins primaires, de médecins et d'infirmiers et d'infirmières spécialisés, de professionnels de la santé engagés dans l'éducation, de professionnels de la santé en formation, de promoteurs de la santé, de chercheurs en vaccinologie, de pharmaciens, d'organismes de réglementation des vaccins, de décideurs gouvernementaux des domaines de l'immunisation, des biotechnologies et de l'industrie, d'étudiants et de stagiaires.

Compte tenu de la participation aux six conférences précédentes, nous prévoyons la présence de plus de 950 participants.

Les catégories de parrainage et les avantages

Les parrains de la Conférence canadienne sur l'immunisation seront reconnus pour leur soutien et leur contribution au programme de formation. Chaque catégorie de parrainage offre une excellente gamme d'avantages, avec visibilité accrue aux plus hauts niveaux.

Votre participation vous permettra de rencontrer des professionnels de la santé canadiens et de contribuer à leur sensibilisation et aux initiatives en matière d'immunisation.

Votre parrainage est important! Venez profiter des beautés de la ville de Winnipeg à l'occasion de la plus importante conférence sur l'immunisation au Canada. Un chaleureux accueil vous attend. Joignez-vous à nous!

OCCASIONS DE PARRAINAGE

Information et communication

Toute communication portant sur le parrainage de la conférence doit s'adresser à :

Lai-Yin Lee Rodriguez

Agente de projet

Division de l'immunisation et des infections respiratoires

Agence de santé publique du Canada

IA 0602B, Immeuble 6

Pré Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : (613) 948-7574

Télécopieur : (613) 998-6413

Courriel : immunconf2006@phac-aspc.gc.ca

CATÉGORIES DE PARRAINAGE

Niveaux de parrainage

Platine – 50 000 \$ et plus

- Le parrainage de la société est souligné dans l’allocution d’ouverture
- Publicité gratuite d’une page (approuvée par le CCPP) dans le programme définitif de la conférence
- Possibilité d’inclure une publicité de trois pages (approuvée par le CCPP) dans la trousse des participants
- Remerciement pour le parrainage dans le programme définitif
- Nom de la société affiché sur le site Web de la conférence
- Nom ou logo de la société (en noir et blanc) et profil de la société (100 mots) publiés dans le Guide des exposants remis à tous les participants
- Quatre inscriptions gratuites de représentants de la société
- Deux kiosques gratuits de 10 pi x 10 pi (3 m x 3 m) (premiers choix d’emplacements)

Or – 35 000 \$ et plus

- Publicité gratuite d’une demi-page (approuvée par le CCPP) dans le programme définitif de la conférence
- Possibilité d’inclure une publicité de deux pages (approuvée par le CCPP) dans la trousse des participants
- Remerciement pour le parrainage dans le programme définitif
- Nom de la société affiché sur le site Web de la conférence
- Nom ou logo de la société (en noir et blanc) et profil de la société (75 mots) publiés dans le Guide des exposants remis à tous les participants
- Deux inscriptions gratuites
- Un kiosque gratuit de 10 pi x 10 pi (3 m x 3 m)

Argent – 15 000 \$ et plus

- Remerciement pour le parrainage dans le programme définitif de la conférence
- Nom de la société affiché sur le site Web de la conférence
- Nom ou logo de la société (en noir et blanc) et profil de la société (50 mots) publiés dans le Guide des exposants remis à tous les participants
- Une inscription gratuite
- Un kiosque gratuit de 10 pi x 10 pi (3 m x 3 m)

FORMULAIRE D'OFFRE DE PARRAINAGE

Veillez dactylographier ou écrire en lettres moulées.

Nom de l'organisation (tel qu'il sera publié dans le programme)

Nom de la personne-ressource

Fonction de la personne-ressource

Adresse

Ville

Province/Territoire

Code postal

Pays

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Choisissez votre catégorie de parrainage :

- Platine (50 000 \$ et plus)
- Or (35 000 \$ et plus)
- Argent (15 000 \$ et plus)

Total du parrainage : _____ \$

Paiement par chèque (libellé à l'ordre de la Société canadienne de pédiatrie)

Le cachet de la poste ou l'envoi par télécopieur fera foi de la date de l'offre.

Faites parvenir votre offre, en incluant votre chèque libellé à l'ordre de la Société canadienne de pédiatrie, à :

Louise Pagé

Agente de projet

Division de l'immunisation et des infections respiratoires

Agence de santé publique du Canada

IA 0602B, Immeuble 6, Pré Tunney

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : (613) 957-1339

Télécopieur : (613) 998-6413

Parrains éventuels à proximité desquels nous ne souhaitons pas être installés :

Participez à la 7^e Conférence canadienne sur l'immunisation Le nombre de places est limité – Réservez la vôtre dès maintenant!

Un nombre restreint d'organismes auront la possibilité d'exposer leurs produits ou services à la Conférence canadienne sur l'immunisation. À titre d'exposant, vous profiterez d'occasions de réseautage avec les délégués et serez mentionné dans le Guide des exposants. Vous aurez de nombreuses occasions de présenter votre organisation et d'atteindre un public clé pendant les deux jours et demi de l'exposition.

Votre participation vous vaudra les avantages suivants :

- Vous vous assurerez une place et de la visibilité à une rencontre nationale de gens intéressés à la santé
- Vous pourrez vous entretenir avec des clients et des clients éventuels lorsque vous assisterez aux présentations de la conférence
- Vous pourrez présenter et promouvoir vos produits ou services conformément au code de pratique de commercialisation de R_x & D
- Vous cernerez de nouveaux marchés et vous rencontrerez vos acheteurs en personne
- Vous aurez des opportunités offrant un fort rendement sur le capital investi
- Vous obtiendrez des réactions immédiates sur vos produits ou services

Qui y participera

Le public cible se compose de médecins et d'infirmiers et d'infirmières de la santé publique, de médecins et d'infirmiers et d'infirmières de soins primaires, de médecins et d'infirmiers et d'infirmières spécialisés, de professionnels de la santé engagés dans l'éducation, de professionnels de la santé en formation, de promoteurs de la santé, de chercheurs en vaccinologie, de pharmaciens, d'organismes de réglementation des vaccins, de décideurs gouvernementaux des domaines de l'immunisation, des biotechnologies et de l'industrie, de l'industrie, d'étudiants et de stagiaires.

Compte tenu de la participation aux six conférences précédentes, nous prévoyons la présence de plus de 950 congressistes.

Frais de location

Nota : Le coût de location d'un kiosque ne comprend pas les frais d'inscription à la conférence de 525 \$ + TPS.

Les frais de location sont indiqués en dollars canadiens. L'espace d'exposition standard mesure 10 pi x 10 pi (3 m x 3 m).

Les frais de location incluent un kiosque à cloisons de drap de 10 pi x 10 pi au mur arrière de 8 pi de hauteur et aux cloisonnettes latérales de 3 pi de hauteur et de 10 pi de largeur, une table à jupette de 6 pi, deux fauteuils et une poubelle.

Les espaces d'exposition seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi. La priorité sera accordée aux parrains principaux de la conférence.

Un guide complet de services aux exposants sera distribué par la poste par Central Display.

EXPOSANTS

Réservations précoces, reçues au plus tard le 1^{er} août 2006

Entreprise ou gouvernement

3 745 \$ (3 500 \$ + 245 \$ de TPS) – emplacement privilégié

3 210 \$ (3 000 \$ + 210 \$ de TPS) – emplacement ordinaire

Organisme sans but lucratif

856 \$ (800 \$ + 56 \$ de TPS)

Réservations reçues après le 1^{er} août 2006

Entreprise ou gouvernement

3 424 \$ (3 200 \$ + 224 \$ de TPS)

Organisme sans but lucratif

1 070 \$ (1 000 \$ + 70 \$ de TPS)

Dates d'exposition*

Heures d'ouverture

Le dimanche 3 décembre 2006, 18 h 30 à 21 h

Le lundi 4 décembre 2006, 8 h à 15 h 30

Le mardi 5 décembre 2006, 8 h à 15 h 30

*Veuillez prendre note que la réception d'ouverture aura lieu le dimanche 3 décembre 2006, de 18 h 30 à 21 h, dans la salle des expositions.

Installation

Le samedi 2 décembre 2006, 12 h à 18 h

Le dimanche 3 décembre 2006, 8 h à 17 h

Démontage

Le mercredi 6 décembre 2006, 8 h à 12 h

*Les heures peuvent être modifiées.

Inscription

Le samedi 2 décembre 2006, 12 h à 18 h

Le dimanche 3 décembre 2006, 8 h à 17 h

Insignes/Inscription

Votre insigne d'exposant est valide pour toute la durée de la conférence. Les insignes des exposants ne sont pas transférables. Les représentants de sociétés doivent porter leur insigne en tout temps. Il est interdit de compléter cette identification avec des cartes d'affaires, des rubans ou des logos de sociétés.

Veuillez vous inscrire en ligne à l'adresse <http://www.phac-aspc.gc.ca/cnic-ccni/index.html>.

EXPOSANTS



En cas de problème technique, veuillez communiquer avec ProReg Registration Solutions en composant le (250) 740-2511. Pour tout autre renseignement, s'il vous plait contactez M^{lle} Lai-Yin Lee Rodriguez par courriel à ImmunConf2006@phac-aspc.gc.ca ou par télécopieur au numéro (613) 998-6413.

Modalités de paiement

Le paiement intégral doit accompagner la demande d'espace d'exposition, à défaut de quoi l'attribution de votre espace d'exposition pourrait être refusée.

Conditions du contrat

1. L'Agence de santé publique du Canada et la Société canadienne de pédiatrie acceptent de fournir les éléments d'exposition suivants : un kiosque à cloisons de drap de 10 pi x 10 pi (3 m x 3 m) au mur arrière de 8 pi de hauteur et aux cloisonnettes latérales de 3 pi de hauteur et de 10 pi de largeur, une table à jupette de 6 pi, deux fauteuils, une poubelle.
2. L'exposant est responsable de l'expédition de son matériel et en assume les frais.
3. Les coûts supplémentaires de draperie et de manutention du matériel sont assumés par les exposants. Pour ces services, les exposants doivent faire appel à Central Display, la société de gestion de l'exposition embauchée pour la conférence. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Timothy Putnam au (204) 237-3367.
4. L'installation d'électricité doit être faite par l'exposant, à ses frais. Pour ce service, on suggère aux exposants de communiquer avec M^{me} Mary Fehr du Winnipeg Convention Centre au (204) 957-4538.
5. L'espace loué par les exposants ne peut être sous-loué ou partagé sans l'autorisation préalable écrite de l'Agente de projet.
6. Les exposants acceptent de respecter les politiques relatives au tabagisme à la conférence. Le tabagisme est interdit dans tous les espaces d'exposition et de réunion ainsi que dans les espaces fonctionnels.
7. Les exposants seront responsables des pertes ou dommages que subira l'Agence de santé publique du Canada par suite de pertes ou de dommages subis par une personne ou une société, y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, les exposants, l'Agence de santé publique du Canada, le(s) propriétaire(s) de l'édifice et leurs mandataires, préposés et employés respectifs, les membres du public participant à l'exposition, que ce soit dans l'espace loué ou ailleurs si les pertes ou les dommages découlent de l'occupation de cet espace par l'exposant ou qu'ils y sont reliés, et ils indemniseront l'Agence à cet égard.
8. Les demandes d'annulation doivent être soumises par écrit à l'Agence de santé publique du Canada. Les annulations reçues avant le 1^{er} septembre 2006 donneront droit au remboursement de la totalité des frais versés pour l'exposition, moins 25 % de frais d'administration.

EXPOSANTS

9. Les contrats annulés entre le 31 août et le 15 septembre 2006 seront remboursés au tiers du total des frais versés pour l'exposition. Aucun remboursement ne sera accordé sur les annulations reçues à compter du 16 septembre 2006.
10. L'Agence de santé publique du Canada ou ses mandataires autorisés se réservent le droit de modifier l'espace attribué aux exposants. L'installation en vue de l'exposition est prévue pour le samedi 2 décembre 2006, de 12 h à 18 h, et le dimanche 3 décembre 2006, de 8 h à 17 h. Tout espace non réclamé ou non occupé le samedi 2 décembre 2006 à 18 h pourra être réattribué par l'Agente de projet, sans remboursement aux exposants absents.
11. Les exposants acceptent de confiner leur présentation à l'espace loué, de conserver du personnel dans leur kiosque pendant les heures de la conférence (maximum de trois personnes par kiosque de 10 pi x 10 pi) et de ne pas démonter leur kiosque avant la fermeture de l'exposition, à 15 h 30 le mardi 5 décembre 2006.
12. Sur les biens expédiés à l'exposition, il faut indiquer clairement le nom de la conférence, le nom de l'exposant, les dates de la conférence et le numéro de l'espace attribué. Aucuns frais d'expédition ne doivent être payables sur réception, car l'Agence de santé publique du Canada ne les acceptera pas.
13. L'Agence de santé publique du Canada n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de dommages subis relativement aux biens appartenant aux exposants ou loués par ceux-ci pour les besoins de la conférence.
14. L'Agence de santé publique du Canada n'est pas responsables des dommages ou du défaut de respecter en tout ou en partie les modalités du présent contrat si ce défaut est directement ou indirectement imputable à un incendie, à une tempête, à une inondation, à une guerre, à une insurrection, à une émeute, à des mouvements populaires, à une grève, à une mesure du gouvernement ou à toute autre cause indépendante de la volonté de l'Agence de santé publique du Canada, qu'elles soient semblables ou non aux causes énumérées aux présentes.
15. Si l'espace d'exposition que doit utiliser l'exposant est rendu inutilisable de quelque façon que ce soit, l'exposant ne devra le payer que pour la période au cours de laquelle il aurait pu être utilisé, tel que l'aura déterminé, à sa discrétion, l'Agente de projet.
16. La Société canadienne de pédiatrie remboursera aux exposants les sommes qu'ils lui auront versées, déduction faite de frais d'administration de 25 %, si la conférence n'a pas lieu conformément aux prévisions.
17. L'Agence de santé publique du Canada se réserve le droit d'annuler le présent contrat et de refuser la possession de l'espace d'exposition aux exposants qui ne respectent pas une condition importante du présent contrat, auquel cas les exposants se verront confisquer tous les paiements de location d'espace, à titre de dommages.
18. Les exposants acceptent de respecter toutes les conventions collectives et les ententes entre l'Agence de santé publique du Canada et les fournisseurs officiels et sociétés proposées, le centre des congrès et l'hôtel officiel de la conférence, de même que les lois du travail du territoire dans lequel se trouve l'édifice. L'Agence de santé publique du Canada et la Société canadienne de pédiatrie s'attendent que tous les exposants respectent le Code de pratiques de commercialisation de R_x&D.